

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2011  
(convocation du 14 novembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00  
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30  
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10  
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. LOTHAIER Pierre à Mme LIRE Marie Françoise  
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine  
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François  
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10  
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Ambarès et Lagrave - Etude préalable à une opération urbaine collective -  
Subvention - Convention - Autorisation - Décision**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune d'Ambarès et Lagrave est le lieu de nouveaux projets urbains. Il s'agit notamment de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en centre ville, de la rénovation du quartier des Erables et du réaménagement du quartier de la Gorp, lieu du futur pôle d'échanges intermodal en lien avec la LGV. Sur ce dernier site qui fait l'objet d'une étude urbaine complexe, doit s'implanter un pôle commercial de proximité. En parallèle la création d'un village de commerçants et artisans dans le Parc d'activités de Beauséjour réalisé en 2010 et la réhabilitation de logements en centre ville avec maintien d'espaces commerciaux en pied d'immeuble en 2012, pourront permettre la densification du centre-ville par un maillage commercial adapté.

Face à ce constat, la commune envisage des actions destinées à assurer une meilleure visibilité des évolutions commerciales se traduisent par la définition d'un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité.

Cette action est d'autant plus nécessaire que la commune d'Ambarès et Lagrave est confrontée depuis plusieurs années à des problématiques urbaines qui concernent la fermeture de commerces en centre ville au profit d'activités de services (banque, assurances et agences immobilières). Par ailleurs, une baisse de fréquentation des commerces qui subsistent, dû au mauvais entretien de la galerie commerciale privée des Arcades et à sa mauvaise configuration, est à noter. Enfin le marché hebdomadaire insuffisamment sécurisé, et des locaux commerciaux ne trouvant pas preneurs. De plus, dans l'intérêt de structurer le tissu commercial et afin de disposer d'un interlocuteur, la commune souhaite la mise en place d'une association de commerçants.

Pour accompagner ces évolutions, un programme de redynamisation du commerce de proximité pourrait se concrétiser par la mise en œuvre d'une Opération Urbaine Collective (OUC) avec le concours du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Toutefois, pour la mise en œuvre de cette procédure d'OUC, il convient de réaliser une étude préalable visant à établir un diagnostic précis de l'équipement commercial existant, à élaborer les stratégies répondant aux problématiques commerciales précitées, et définir les programmes d'actions comportant des volets investissement et fonctionnement.

Cette étude se déroulera en trois phases :

- la première sera consacrée à l'actualisation du diagnostic réalisé en 2009 sur le développement commercial de la presqu'île d'Ambes incluant la ville d'Ambarès et Lagrave en faisant ressortir les forces et les faiblesses des commerces,
- la seconde concernera la connaissance de la demande et des comportements de consommation,
- la troisième permettra de dégager des propositions d'actions adaptées aux problématiques rencontrées afin de proposer un schéma d'organisation commerciale et artisanale sur les cinq ans à venir, et établira le programme des actions à mener.

La commune assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à la CCIB lors du conseil municipal du 25 janvier 2011 après appel à candidature.

La CUB est pleinement associée aux réunions du comité technique et du comité de pilotage, et veille à la cohérence entre les différentes études, les programmes d'aménagements et d'infrastructures et les décisions arrêtées dans les plans d'actions.

Le principe de cette étude a d'ailleurs été inscrit au contrat de co-développement entre la CUB et la commune.

Cette démarche est conforme aux orientations de la charte d'urbanisme commercial adopté par le conseil de CUB en février 2011, qui prévoit le renforcement du pôle centre de l'agglomération et des pôles de centres-villes et de proximité.

Cette démarche est également éligible au financement des fonds FISAC, sous réserve du co financement public à même hauteur. L'engagement de la Communauté Urbaine étant prévu à hauteur de 20% du coût total de l'étude dans le contrat de co-développement 2009-2011 (fiche n°21), cette étude pourrait être financée de la manière suivante :

| DEPENSES        | € T.T.C       | RECETTES                   | € T.T.C       |
|-----------------|---------------|----------------------------|---------------|
| Etude préalable | 20 000        | FISAC (50%)                | 10 000        |
|                 |               | CUB (20%)                  | 4 000         |
|                 |               | Ville d'Ambarès et Lagrave | 6 000         |
| <b>TOTAL</b>    | <b>20 000</b> | <b>TOTAL</b>               | <b>20 000</b> |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que la réalisation de l'étude préalable à l'opération urbaine collective vient compléter sur le plan du volet commercial les études pré opérationnelles relatives aux opérations d'aménagement urbain en cours sur le territoire communal,

Qu'en outre cette démarche qui doit conduire à la réalisation d'infrastructures et d'équipements visant à développer la commercialité du centre-ville et de plusieurs pôles de proximité est en conformité avec les orientations de la charte d'urbanisme commercial qui prévoit le renforcement du commerce de centre-bourg et des pôles de proximité,

**DECIDE**

**Article 1 :** D'attribuer à la Commune d'Ambares et Lagrave une subvention de 4 000 € destinée à financer l'étude préalable à l'OUC d'un montant T.T.C de 20 000 € pour la définition d'un plan d'actions de développement du commerce de proximité et de centre-bourg.

**Article 2 :** Monsieur le Président est habilité à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention précitée.

**Article 3 :** la dépense afférente à cette subvention sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 204, article 204141, fonction 900, CRB BD00, DD01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2011

M. NICOLAS FLORIAN

